



Ville de LORRAINE

Politique d'élagage pour la bibliothèque de Lorraine 2024-2028

Préparée par

Véronique Bergeron

Chef de service – Responsable bibliothèque

Octobre 2023

PRÉAMBULE

L'élagage fait partie intégrante du développement de collection. C'est une étape nécessaire afin de s'assurer que tous les documents faisant partie de la collection de la bibliothèque correspondent aux critères de la politique de développement des collections ainsi qu'aux intérêts des usagers. De plus, l'élagage permet de garder le contrôle des espaces disponibles.

Les documents doivent donc être examinés pour en évaluer la pertinence et la qualité à la fois physique et de contenu. Les documents qui sont jugés comme n'étant plus pertinents, défraîchis ou ne correspondant plus aux besoins des usagers seront retirés de la collection.

RESPONSABILITÉ

Le bibliothécaire est responsable de l'élagage. Cependant, les employés de la bibliothèque peuvent soumettre un ou des documents au bibliothécaire pour évaluation lorsqu'ils le jugent pertinent.

TYPE D'ÉLAGAGE

Il y a deux types d'élagage, soit l'élagage ponctuel et l'élagage systématique.

Élagage ponctuel

L'élagage ponctuel s'effectue lorsqu'un document est porté à l'attention du bibliothécaire par les employés ou les usagers. Par exemple, le document pourrait être trop abîmé, avoir été réparé trop souvent pour l'être encore efficacement ou présenter un contenu qui n'est plus pertinent. Le bibliothécaire peut donc faire le choix d'élaguer le document.

Élagage systématique

L'élagage systématique se fait lorsque le bibliothécaire choisit une section spécifique de la bibliothèque et en évalue les documents selon les critères énoncés plus bas.

CRITÈRES

Plusieurs critères sont à prendre en considération lorsqu'un document est analysé.

1. Cinq (5) ans sans prêt
Tous les documents qui n'ont pas été prêtés depuis cinq (5) ans pourront être retirés.
2. Prêt accidentel
Les documents qui ont été prêtés trois (3) fois ou moins depuis cinq (5) ans pourront être retirés.
3. Exemplaires multiples
Les exemplaires multiples pourront être retirés de la collection lorsque leur présence n'est plus utile.
4. Anciennes éditions
Seules les éditions les plus récentes seront conservées.
5. État physique
Les documents qui sont en mauvais état physique pourront être retirés.

6. Information
Un document dont l'information est périmée, inexacte ou incomplète pourra être retiré.
7. Date de publication, de l'édition ou de l'achat du document
8. Auteurs prolifiques
Dans le cas d'auteurs ayant une grande production de titres, il sera possible d'enlever les documents les moins lus, et ce, même s'ils ont été prêtés plus de trois (3) fois depuis cinq (5) ans.

Ces critères ne sont pas exhaustifs. D'autres facteurs peuvent aussi entrer en ligne de compte, comme l'espace disponible.

EXCEPTIONS

Certains documents ne seront pas élagués selon les critères suivants, tant que l'espace le permet.

1. Autorité de l'auteur
2. Autorité de l'éditeur
3. Le document est un classique
4. Histoire locale ou auteur local
5. Épuisement de l'édition
6. Nombre de documents sur un sujet donné

DOCUMENTS ÉLAGUÉS

Les documents élagués sont mis en vente tout au long de l'année. Une fois par année, au mois de juin, ils sont inclus dans la vente de la bibliothèque. Pour les livres invendus à la suite de cette vente, la bibliothèque peut faire appel à des organismes qui les utiliseront.

FRÉQUENCE

Idéalement, l'élagage devrait se faire au minimum une fois par mois.

TAUX D'ÉLAGAGE

Selon les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec, le taux de rafraîchissement des collections, qui équivaut au pourcentage de la collection renouvelée chaque année, est l'indicateur premier de la vitalité d'une collection. Il se calcule en prenant le nombre de documents acquis dans une année, divisé par le nombre de documents présents dans la collection, exprimé en pourcentage.

	Taux de rafraîchissement (%)
Niveau de service : base	7,0
Niveau de service : bon	8,0
Niveau de service : excellent	9,0

Pour l'année 2022, nous avons acquis 3 225 documents et avons une collection de 35 867 documents. Cela correspond à un taux de 8,99% donc nous sommes très près du niveau excellent.

RÉFÉRENCES

Association des bibliothèques publiques du Québec. 2019. *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*. Montréal : Association des bibliothèques publiques du Québec.

Bibliothèques de Terrebonne. 2022. *Politique de gestion des collections*.

Bibliothèque municipale de Lorraine. 2018. *Politique d'élagage pour la bibliothèque de Lorraine 2019-1023*.